

shindaiwa® CERTIFICAT DE GARANTIE CONTRACTUELLE

50001

EXEMPLAIRE CLIENT

NOM :

ADRESSE : RUE

VILLE CODE POSTAL

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

UTILISATEUR : PARTICULIER PROFESSIONNEL LOCATION *(cocher la case utile)*

Machine type :

Numéro de série :

Date d'achat :

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Cachet du marchand-réparateur



shindaiwa® TRONÇONNEUSES / SOUFFLEURS-BALAYEURS / TAILLE-HAIES
DÉBROUSSAILLEUSES / ÉLAGUEUSES / APPAREIL MULTIFONCTION

PPK IMPORTATEUR
EXCLUSIF

B.P. 8002
95811 ARGENTEUIL CEDEX
Tél. 01 34 11 50 50 - Fax 01 39 81 68 58

shindaiwa® CERTIFICAT DE GARANTIE CONTRACTUELLE

50001

EXEMPLAIRE MARCHAND-RÉPARATEUR

NOM :

ADRESSE : RUE

VILLE CODE POSTAL

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

UTILISATEUR : PARTICULIER PROFESSIONNEL LOCATION (cocher la case utile)

Machine type :

Numéro de série :

Date d'achat :

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|



shindaiwa® TRONÇONNEUSES / SOUFFLEURS-BALAYEURS / TAILLE-HAIES
DÉBROUSSAILLEUSES / ÉLAGUEUSES / APPAREIL MULTIFONCTION

PPK IMPORTATEUR
EXCLUSIF

B.P. 8002
95811 ARGENTEUIL CEDEX
Tél. 01 34 11 50 50 - Fax 01 39 81 68 58

shindaiwa® CERTIFICAT DE GARANTIE CONTRACTUELLE

50001

EXEMPLAIRE À RETOURNER À P.P.K.

NOM :

ADRESSE : RUE

VILLE CODE POSTAL

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | | | |
|--|--|--|--|--|

UTILISATEUR : PARTICULIER PROFESSIONNEL LOCATION *(cocher la case utile)*

Machine type :

Numéro de série :

Date d'achat :

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|

Cachet du marchand-réparateur

shindaiwa®

shindaiwa® TRONÇONNEUSES / SOUFFLEURS-BALAYEURS / TAILLE-HAIES
DÉBROUSSAILLEUSES / ÉLAGUEUSES / APPAREIL MULTIFONCTION

PPK IMPORTATEUR
EXCLUSIF

B.P. 8002
95811 ARGENTEUIL CEDEX
Tél. 01 34 11 50 50 - Fax 01 39 81 68 58

CONDITIONS DE GARANTIE CONTRACTUELLE SHINDAIWA

1. - Indépendamment de la garantie légale qui oblige à garantir l'acheteur contre les défauts ou vices cachés de la chose vendue, chaque machine SHINDAIWA neuve, vendue à partir du 1er janvier 2015, que nous distribuons est garantie par le constructeur contre toute défectuosité pendant une durée de cinq (5) ans à partir de la date de vente si elle est utilisée par un particulier, pendant une durée de deux (2) ans à partir de la date de vente si elle est utilisée par un professionnel et pendant une durée de quatre vingt dix (90) jours à partir de la date de vente si elle est utilisée en location. L'utilisation par un particulier implique que la machine soit utilisée de façon raisonnable et normale pour des besoins domestiques courants. L'utilisation par un professionnel concerne les services de paysagerie, les services municipaux, les utilisations agricoles ou fermières. L'utilisation en location concerne l'utilisation de machine louée à des fins commerciales.

Un exemplaire de la présente carte **dûment remplie** est remis à l'acheteur par le marchand-réparateur lors de la vente de la machine.

2. - La garantie comprend sans autre prestation ou indemnité, la remise en état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses. Les pièces faisant l'objet d'une demande de garantie sont adressées à P.P.K. par le marchand-réparateur avec le numéro de la machine, sa date de vente, sa date de panne et le type propriété du constructeur. Si la garantie est refusée, les pièces sont restituées au client s'il en fait la demande préalable.

3. - L'échange d'une pièce ou sa remise en état ne prolonge pas la durée de la garantie contractuelle de la machine.

4. - La garantie ne saurait couvrir :

- a) Les conséquences d'un usage anormal de la machine, d'une faute, d'une négligence, du non-respect des instructions du manuel d'utilisation ou de l'inexpérience de l'acheteur,
- b) et en particulier les conséquences d'un manque de maintenance ou d'entretien corrects et nécessaires.
- c) Les pièces qui peuvent s'user lors d'une utilisation normale de la machine, et les pièces qui doivent être remplacées dans le cadre d'une maintenance normale et d'un entretien normal de la machine.
Ne sont pas couverts, en particulier et sans que cette liste soit exhaustive ou limitative : les filtres à air, patins et cloches d'embrayage, bougies, plongeurs, chaînes et guides-chaîne de tronçonneuses et les couteaux des têtes de coupe rotatives, les têtes à fils nylon, les lames et pignons.
- d) Les conséquences du montage sur la machine de pièces qui ne sont pas d'origine.